

ULIS En Collège ou en Lycée

Référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 (BO n° 31 du 27/08/15) - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré et le second degré.

Cadre réglementaire :

L'ULIS est un dispositif qui accompagne des élèves sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques du groupe ULIS, d'inclusions individuelles et de périodes de découvert et de formation dans le milieu professionnel.

Titre requis :

Priorité aux personnels enseignant du premier ou du second degré, titulaire du CAPPEI (parcours « Coordonner une ULIS »), ou 2CA-SH (option D).

Missions :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits.
- Mettre en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Favoriser l'inclusion en communiquant aux enseignants concernés les informations et appui pédagogique
- Assurer la liaison avec les personnels
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- En lycée professionnel, rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante visant la meilleure insertion.
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents acteurs (services spécialisés, l'accompagnant humain et les enseignants, parents...).

Compétences :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité en primaire, de la voie professionnelle en LP ainsi qu'une bonne connaissance des parcours en lycée.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi qu'e dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.